

*nos
recherches
changent
le monde*

GUIDE DE RÉDACTION DES DEMANDES DE SUBVENTION

Ce guide est destiné à tous les administratrices et administrateurs des bureaux de la recherche des établissements universitaires au Québec

Mis à jour : 28 septembre 2011

L'évaluation au FRQSC et la rédaction des demandes...

I. Brève mise en contexte

- ▶ les concours en chiffres
- ▶ le calendrier du processus d'évaluation

II. Particularités du processus d'évaluation

- ▶ fonctionnement et encadrement des comités
- ▶ principales caractéristiques des comités
- ▶ conseils pour la rédaction des demandes

III. Spécificités par programme

- ▶ Soutien aux équipes de recherche
- ▶ Actions concertées
- ▶ Appui aux projets novateurs

Septembre 2011

Si des éléments contenus dans ce guide diffèrent des règles en vigueur dans les programmes du FRQSC, ces dernières prévalent.

Avant-propos

Le *Guide de rédaction des demandes de subvention* préparé par le Fonds de recherche du Québec - Société et culture (FRQSC) est destiné aux administrateurs de la recherche universitaire qui ont pour rôle de soutenir les chercheurs dans leur préparation et démarche de rédaction des demandes de subvention aux programmes du FRQSC.

Au moyen de ce guide, il vous sera possible de conjuguer les caractéristiques du processus d'évaluation aux défis rédactionnels que nécessite la préparation des demandes de subvention. Le guide comprend un portrait des opérations relatives au processus d'évaluation au FRQSC, les particularités du processus d'évaluation, soit le fonctionnement et l'encadrement des comités d'évaluation ainsi que les principales caractéristiques de ces comités, et finalement les spécificités relatives aux programmes de subvention avec des précisions supplémentaires pour les programmes *Soutien aux équipes de recherche*, *Actions concertées*, *Appui aux projets novateurs*.

Nous souhaitons vivement que le *Guide de rédaction des demandes de subvention* vous fournisse un ensemble de conseils utiles dans l'accompagnement que vous prodiguez aux chercheurs.

Fonds Société et culture - Vision de l'évaluation

Le processus d'évaluation en vigueur au Fonds s'effectue en deux étapes aussi importantes l'une que l'autre. La première consiste en une **évaluation individuelle** de chaque dossier de candidature et la seconde, en une **mise en commun de ces évaluations** afin de parvenir à un consensus dans le cadre d'un comité d'évaluation.

Lors de la tenue des comités d'évaluation, l'appréciation des dossiers est consensuelle. Elle nécessite un échange de points de vue, une mise en commun des perceptions, un partage des opinions et requiert que chaque évaluateur participe pleinement au débat, qu'il fasse part de son point de vue et s'efforce de convaincre ses collègues du bien-fondé de son évaluation tout en demeurant ouvert à la possibilité d'être lui-même convaincu par les observations et les arguments de ses collègues. L'obligation de parvenir à un consensus sur l'évaluation des demandes implique également que chaque évaluateur doive accepter que, s'il ne parvient pas à convaincre ses collègues du bien-fondé de son évaluation (sur la base d'arguments soutenus par le contenu même de la demande), l'évaluation finale risque d'être moins proche de son évaluation personnelle.

La qualité du processus d'évaluation par les pairs repose sur l'expertise, l'intégrité et le dévouement des membres des comités d'évaluation, de même que sur la rigueur de la démarche évaluative elle-même. Le Fonds assure transparence et équité dans l'évaluation des demandes d'aide financière tout en protégeant les délibérations en comité de l'usage d'informations privilégiées et d'influences indues.

I. Brève mise en contexte

Les concours en chiffres

Pour l'année financière 2011-2012, le conseil d'administration du Fonds a approuvé des octrois de 45 millions de dollars répartis de la façon suivante : 18 millions de dollars pour les boursiers de maîtrise, de doctorat et les stagiaires postdoctoraux et 27 millions de dollars pour les subventions de recherche. Chaque année, une vingtaine de comités d'évaluation, composés de 6 à 12 évaluateurs, siègent une à deux journées pour évaluer l'ensemble des demandes soumises aux programmes de bourses postdoctorales et aux différents programmes de subvention. De plus, une cinquantaine de comités composés de 3 évaluateurs se réunissent par conférence téléphonique afin de classer au mérite plus de 1 500 demandes de bourses de maîtrise et de doctorat. Le niveau de compétition est élevé comme le montrent les taux de recommandation et de financement présentés au tableau 1.

En 2011-2012,
13,7 millions de
dollars en nouvelles
bourses et
subventions

Tableau 1

Taux de recommandation et de financement des principaux programmes - 2008-2009 à 2011-2012

Programmes	Taux rec. (rec/éval)	Taux fin. (fin/rec)	Taux rec. (rec/éval)	Taux fin. (fin/rec)	Taux rec. (rec/éval)	Taux fin. (fin/rec)	Taux rec. (rec/éval)	Taux fin. (fin/rec)
	2011-2012		2010-2011		2009-2010		2008-2009	
Établissement de nouveaux professeurs-chercheurs	76% (148/196)	70% (104/148)	76% (152/200)	70% (106/152)	74 % (168/227)	76 % (128/168)	73 % (159/217)	79 % (126/159)
Établissement de nouveaux professeurs-chercheurs-créateurs	71% (5/7)	40% (2/5)	63% (5/8)	60% (3/5)	67 % (2/3)	100 % (2/2)	83 % (5/6)	80 % (4/5)
Appui à la recherche-crédation	89% (17/19)	35% (7/17)	91% (21/23)	38% (8/21)	100 % (15/15)	53 % (8/15)	76 % (16/21)	69 % (11/16)
Soutien aux équipes de recherche	83% (79/95)	38% (30/79)	79% (74/94)	45% (33/74)	79 % (69/87)	55 % (38/69)	87 % (75/86)	51 % (38/75)

Le calendrier du processus d'évaluation

<i>Mai</i>	Lettres d'intention *
<i>Juin-octobre</i>	Invitation aux évaluateurs
<i>Octobre</i>	Dépôt des demandes
<i>Octobre-novembre</i>	Répartition des demandes par comité d'évaluation
<i>Novembre</i>	1 ^{ère} rencontre des présidents de comité (Comité des concours)
<i>Novembre-décembre</i>	Attributions des demandes aux évaluateurs, vérification des besoins en compétences et en expertise externe, composition finale des comités
<i>Février-mars</i>	Tenue des comités d'évaluation
<i>Mars</i>	2 ^e rencontre du Comité des concours : recommandations au CA
<i>Avril</i>	Décisions d'octrois par le Conseil d'administration
<i>Avril-mai</i>	Annonces aux chercheurs et boursiers

de 6 à 9 mois
entre le dépôt
de la demande
et l'annonce
des résultats

* Lettres d'intention obligatoires pour les programmes *Soutien aux équipes de recherche* et *Regroupements stratégiques*.

...aux Actions concertées

<i>De 5 semaines... ... à 7 semaines</i>	{ Lancement de l'Action concertée Réception des lettres d'intention
<i>Réponse immédiate</i>	Suite à la tenue des comités de pertinence
<i>2 à 3 semaines</i>	Commentaires du comité de pertinence
<i>7 à 9 semaines</i>	Réception des demandes de financement
<i>2 à 3 mois</i>	Tenue des comités d'évaluation scientifique ; annonces aux chercheurs

II. Particularités du processus d'évaluation

Fonctionnement et encadrement des comités

Le processus d'évaluation en vigueur au Fonds s'effectue en deux étapes aussi importantes l'une que l'autre. La première est l'évaluation individuelle et la seconde la mise en commun de ces évaluations afin de parvenir à un consensus de comité.

Chaque dossier est assigné à 3 évaluateurs et, en moyenne, chaque évaluateur se verra confier entre 8 et 15 dossiers. Il est également invité à lire les autres demandes soumises au comité et peut intervenir sur tous les dossiers évalués. Selon le programme, un comité habituellement composé de 5 à 12 membres devra évaluer entre 15 et 35 demandes. Le comité discute indépendamment de chaque critère d'évaluation de chacune des demandes et accorde une note qui permet de qualifier sa valeur sur le plan scientifique (voir encadré page suivante). Ainsi, la note finale accordée au dossier résulte donc d'une évaluation par critères. Lors de la tenue des

comités d'évaluation, l'appréciation des dossiers étant consensuelle, elle exige de chaque évaluateur qu'il participe pleinement aux échanges et s'efforce de convaincre ses collègues du bien-fondé de son évaluation, tout en demeurant ouvert à la possibilité d'être lui-même convaincu par les éléments du dossier mis de l'avant par ses collègues.

Le nombre restreint de demandes attribuées à chaque comité permet aux membres d'avoir une bonne vue d'ensemble des propositions soumises et de classer les dossiers les uns par rapport aux autres. Le classement selon la cote et la mise en rang finale des demandes sont discutés à la fin de la rencontre et font l'objet d'une approbation formelle par les membres du comité.

Chaque demande est évaluée en fonction d'une grille de signification des cotes et des notes propre au Fonds Société et Culture. Cette grille sert de balise pour la discussion des dossiers critère par critère lors de la tenue du comité d'évaluation. Cet outil commun de référence est d'autant plus important que plusieurs comités évaluent les demandes déposées dans un même programme. À titre indicatif, la répartition des cotes finales attribuées, lors des cinq dernières années et tous programmes confondus, est fournie dans la colonne de droite du tableau suivant.

Comité d'évaluation

Un président
un conseiller scientifique
un chargé de programme
un observateur du *Fonds*

Trois évaluateurs
et plus
(selon le nombre de demandes)

l'agenda de l'évaluateur

► novembre et décembre

Conférence téléphonique

- Assignment des dossiers aux évaluateurs
- Déclaration des conflits d'intérêts
- Identification des besoins pour l'évaluation externe, le cas échéant

► janvier

Évaluation individuelle

- 3 évaluateurs par dossier
- Valeur intrinsèque d'un dossier
- Cohérence entre les critères d'évaluation, les notes et cotes
- Évaluation justifiée, commentée
- Remise des évaluations préliminaires (janvier et février)

► février et mars

Évaluation en comité

- Discussions, mise en commun des évaluations, interventions de chaque membre sur chacun des dossiers
- Consensus
- Ajustement des notes préliminaires
- Classement par ordre de mérite
- Recommandation pour financement des demandes jugées favorables auprès du conseil d'administration du *Fonds*

► Grille de signification des notes et des cotes

	<u>NOTE</u>	<u>COTE</u>	<u>5 dernières années</u>
Exceptionnelle	90 à 100 %	A +	2%
Remarquable	85 à 89.9 %	A	10%
Excellente	80 à 84.9 %	A -	24%
Très bonne	75 à 79.9 %	B +	29%
Bonne	70 à 74.9 %	B	14%
Faiblesses importantes	60 à 69.9 %	C	8%
Insuffisante	59.9 % et moins	D	1%
Note de passage non obtenue sur un ou plusieurs critères obligatoires	-----	Z	12%

La cote finale accordée à une demande de subvention ou de bourse est le résultat de la compilation de la cote accordée à chaque critère en respectant la pondération de ceux-ci. Voici la signification de chaque cote :

(A+) « Exceptionnelle ». La demande présente des forces ou des qualités qui excèdent largement les meilleures normes scientifiques au regard de l'ensemble des critères d'évaluation.

(A) « Remarquable ». La demande présente des forces ou des qualités qui excèdent les meilleures normes scientifiques, soit par le cumul d'aspects distinctifs sur un ou plusieurs critères ou par un des aspects de la demande qui excède largement ces normes.

(A-) « Excellente ». La demande répond globalement aux meilleures normes scientifiques.

(B+) « Très bonne ». La demande présente des faiblesses mineures qui la placent légèrement en deçà des meilleures normes scientifiques attendues.

(B) « Bonne ». La demande présente des faiblesses (soit par le cumul de faiblesses mineures ou par un des aspects de la demande qui apparaît faible) qui ne compromettent pas la réalisation des activités de recherche prévues, mais qui la placent en deçà des meilleures normes scientifiques attendues. Une demande qui reçoit une cote B présente cependant toujours les qualités nécessaires pour être recommandée pour financement.

(C) « Faiblesses importantes », (D) « insuffisante »

L'une ou l'autre de ces cotes est attribuée si une demande présente des faiblesses qui compromettent la réalisation des activités de recherche. Ainsi cotée, une demande ne fait pas l'objet de recommandation pour financement.

(Z) « Note de passage non obtenue sur un ou plusieurs critères obligatoires »

La demande n'obtient pas la note de passage sur un ou plusieurs critères d'évaluation obligatoires. Toute demande déposée au Fonds doit minimalement recevoir la cote de passage (B) sur le critère « qualité scientifique » pour bénéficier d'une recommandation de financement, peu importe la force relative des autres critères d'évaluation. Dans plusieurs programmes de subvention, d'autres critères sont assortis de la même exigence.

Tous les comités d'évaluation du FRQSC reçoivent un encadrement similaire. Les présidents de comités reçoivent une formation qui leur permet de bien saisir les particularités des processus, des règles en vigueur pour la tenue des comités, et ce, lors de la première des deux rencontres annuelles du Comité des concours. Quelques jours avant la tenue du comité d'évaluation, ils sont renseignés sur le profil des évaluations, les résultats préliminaires et les difficultés anticipées avant la tenue du comité. Lors du comité, le rôle principal du président est de garantir la rigueur du processus d'évaluation et de diriger les délibérations. Le président doit amener les membres du comité à formuler un avis consensuel pour chaque dossier et selon chaque critère d'évaluation. Après discussion de chacune des demandes, il valide et synthétise les commentaires formulés par les membres du comité et s'assure qu'ils reflètent le consensus du comité. Il s'assure également que le chargé de programme, agissant à titre de secrétaire du comité, a les informations nécessaires pour rédiger les fiches synthèses d'évaluation qui reflètent ce consensus. Un conseiller scientifique du Fonds est également présent tout au long du processus pour, d'une part, soutenir sur le plan scientifique le travail réalisé par les chargés de programmes et, d'autre part, appuyer les présidents des comités d'évaluation lors de la tenue des comités. Un observateur, membre du comité de direction du Fonds, est présent lors de la tenue de chaque comité. Il documente le processus d'évaluation de façon à s'assurer que les demandes reçoivent un traitement équitable dans chaque comité d'un même programme et entre les programmes; il est également en soutien au Président pour s'assurer que les politiques du Fonds soient respectées.

Exemples de la composition de comités

Un juriste, deux historiens, un anthropologue, un philosophe et un géographe nécessaires pour évaluer des demandes en « Cultures, religions, civilisations ».

Un linguiste, un psychopédagogue, trois pédagogues, un spécialiste des TIC, un mathématicien, un sociologue pour évaluer des demandes en « Éducation, savoir et compétences »

Trois économistes et des chercheurs en management; en ressources humaines, relations industrielles, et développement régional pour évaluer les demandes en « Économie, emploi et marchés » et « Gestion des organisations ».

Principales caractéristiques des comités

Les comités d'évaluation formés pour évaluer les demandes déposées dans les programmes de subvention ainsi que les programmes de bourses postdoctorales du Fonds 1) sont interdisciplinaires; 2) font peu appel à des experts externes à la composition du comité, mais le font si la compétence spécifique est absente pour l'étude d'un dossier avec une thématique très spécialisée; et, 3) sont formés d'évaluateurs en provenance du Québec, du Canada et de l'étranger. Les comités sont habituellement présidés par des chercheurs québécois.



en 2011-2012
24 dossiers en
expertise externe
sur 401 demandes

Comités interdisciplinaires

Les demandes soumises dans un programme sont réparties en divers comités en tenant compte des variables suivantes : domaine, sous-domaine et objet de recherche, discipline, parenté sur le plan théorique, méthodologique ou conceptuel, etc. Ces caractéristiques renvoient à des expertises disciplinaires et sous-disciplinaires variées nécessaires pour une évaluation adéquate des dossiers. Certaines expertises étant requises d'année en année, le Fonds amorce le recrutement avant le dépôt final des demandes. La formation des comités est ensuite raffinée en fonction des compétences requises en lien avec chacune des demandes. Le chargé de programme, le conseiller scientifique du Fonds, le président du comité ainsi que les membres du comité sont tous impliqués dans le processus d'attribution des demandes aux évaluateurs. C'est au moment de la conférence téléphonique qu'est confirmée, dossier par dossier, l'adéquation des compétences des membres du comité en fonction des demandes soumises.

Recours à un expert externe

Les demandes en marge des compétences des membres du comité et nécessitant de ce fait le recours à un expert externe sont ciblées lors de la conférence téléphonique. Les aspects qui requièrent un éclairage spécialisé sont signalés ainsi que le type d'experts à solliciter. Ces experts se prononcent sur les critères d'évaluation qui font appel à leurs compétences et sont invités à fournir une expertise écrite ou à être présents, en vidéoconférence ou par conférence téléphonique, lors de l'étude du dossier concerné. L'expertise externe est intégrée aux délibérations du comité et s'adresse aux membres du comité qui demeurent responsables de l'évaluation du dossier.

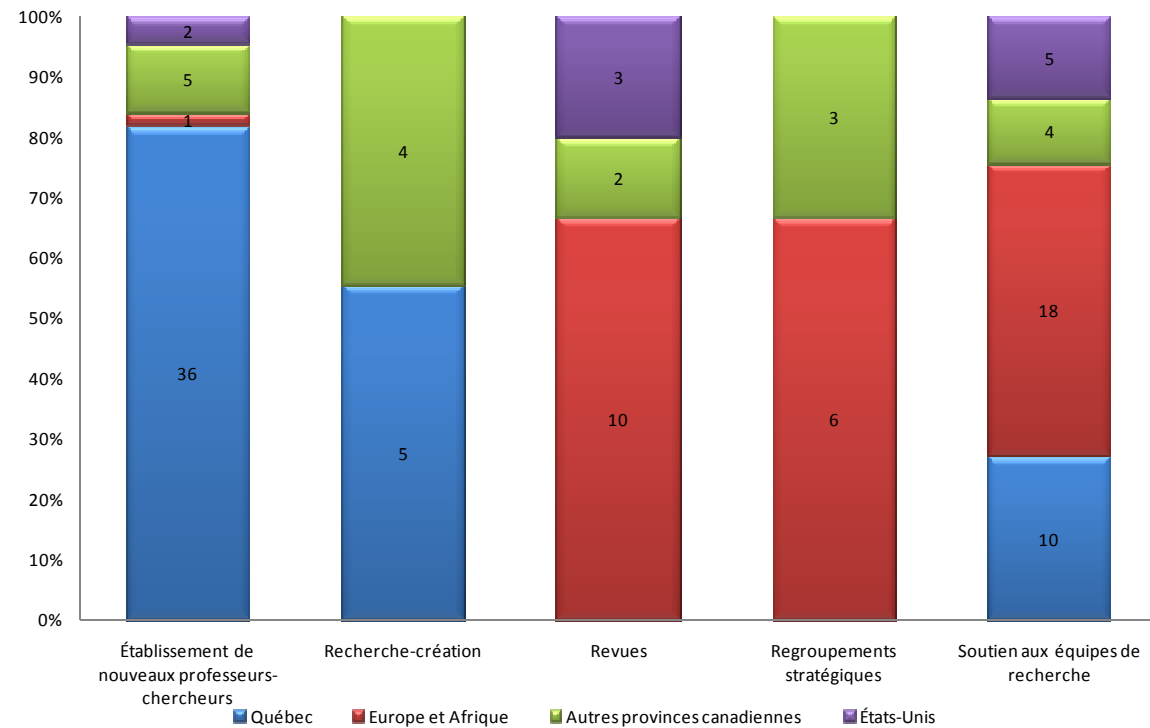
Provenance des évaluateurs

Depuis 2002, le Fonds a choisi d'augmenter progressivement la proportion de chercheurs de l'extérieur du Québec dans les comités d'évaluation pour les programmes de subvention et de bourses postdoctorales. La proportion visée d'évaluateurs de l'extérieur du Québec se fait en fonction de la nature du programme, du niveau de conflit d'intérêts anticipé ainsi que de l'intensité de la participation des chercheurs québécois. Par exemple, le Fonds tient un concours triennal pour le programme *Soutien aux revues de recherche et de transfert de connaissances* auquel participe l'ensemble des revues québécoises. Dans un tel cas, tous les évaluateurs sont recrutés à l'extérieur du Québec.

Le même raisonnement s'applique au programme *Regroupements stratégiques*. La provenance des évaluateurs aux concours de l'automne 2010 est présentée au graphique suivant.

Provenance des évaluateurs aux concours de l'automne 2010

114 évaluateurs :
51 Québec
35 Europe
18 Autres provinces canadiennes
10 États-Unis



Conseils pour la rédaction des demandes

Pour tous et en tout temps....

Concours après concours, les évaluateurs soulignent un certain nombre d'« irritants » lors de la lecture des dossiers.

- **Soignez la qualité de la langue.** La qualité de la langue joue sur les perceptions des évaluateurs quant à la rigueur de la demande. Le demandeur devrait toujours écrire dans la langue (anglaise ou française) qu'il maîtrise le mieux. Le Fonds s'assure que tous les évaluateurs puissent lire et comprendre des demandes formulées en anglais et en français et les invite à s'exprimer, lors des comités, dans la langue qu'ils maîtrisent le mieux. Il existe plusieurs « mythes » circulant sur la langue de rédaction des demandes : « on doit rédiger en français », « il vaut mieux rédiger en anglais pour les experts externes », « les demandes en provenance de Québécois francophones doivent être écrites en français sous peine d'être *mal perçues* par les évaluateurs », etc. Ces mythes ne sont pas corroborés par les statistiques compilées il y a quelques années sur les taux de recommandation et de financement par programme en fonction de la langue de rédaction de la demande. En revanche, chaque année, la piètre qualité de rédaction dans l'une ou l'autre des deux langues fait partie des commentaires négatifs pour un nombre étonnant de demandes.
- **Respectez les directives de présentation des demandes.** Chaque évaluateur est appelé à lire plusieurs dossiers. Il apprécie retrouver les éléments similaires au même « endroit » d'une demande à l'autre. Efforcez-vous de respecter à la lettre les directives de présentation, tant dans le formulaire ou le fichier joint à la demande que dans les contributions détaillées jointes au CV commun canadien. Vous gagnerez à rendre la lecture de la demande plus facile pour l'évaluateur qui n'apprécie pas toujours de chercher dans chaque demande les éléments qu'il a à évaluer. Imposez-vous comme règle d'aborder les critères et sous-critères d'évaluation dans l'ordre suivant lequel ils apparaissent dans le programme (si les titres de rubrique apparaissent plaqués, proposez un sous-titre...), car c'est également l'ordre dans lequel l'évaluateur aura à apprécier et à commenter votre demande.
- **Demeurez cohérent du début à la fin de la demande.** Il s'agit là d'une des premières caractéristiques d'une demande de qualité : une demande qui se « tient » ! L'une des critiques les plus courantes est le manque de cohérence, dans la qualité scientifique de la demande, entre les objectifs poursuivis, le cadre théorique et les aspects méthodologiques. Ne laissez pas tomber, en cours de rédaction, une idée ou un objectif initialement annoncé. Les évaluateurs auront alors l'impression que vous ne savez pas vraiment où vous allez. Assurez-vous, à l'aide d'une relecture par un tiers, que les liens que vous voyez implicitement soient explicites pour le lecteur. Évitez aussi l'effet d'empilage dans les demandes faites en équipe et rédigées à plusieurs mains. Assurez-vous plutôt que les liens soient faits entre chacune des sections de la demande. Par exemple, vous insistez sur le caractère interdisciplinaire de l'objet traité ? Démontrez que l'équipe présente également ce caractère interdisciplinaire en lien avec l'objet étudié et qu'il s'agit là d'un aspect important de la plus-value que vous offrez à la formation régulière des étudiants encadrés par l'équipe.

En lien avec les caractéristiques de l'évaluation en cours au Fonds...

Les conseils suivants sont liés aux façons de faire propres au FRQSC.

- **Faites ressortir les particularités de la demande dans le résumé, les mots-clés, domaines et sous-domaines.** Ces sections servent à l'équipe du Fonds (chargé de programmes, conseiller scientifique), au président du comité afin de faire la répartition des demandes par comité, cibler les expertises nécessaires au bon fonctionnement du comité, faire l'assignation des demandes aux évaluateurs (et ainsi déterminer quels seront les lecteurs principaux de la demande) et, enfin, décider si le comité doit avoir recours à une expertise externe. Si vous souhaitez attirer l'attention du comité sur l'un des aspects singuliers de votre demande (forte interdisciplinarité de votre équipe, par exemple, ou utilisation d'une méthodologie particulière) faites-le dans le résumé. Lors de l'assignation des dossiers, cet aspect sera visible et le comité en tiendra compte dans l'assignation aux évaluateurs.
- **« Situez » votre demande.** Compte tenu du caractère interdisciplinaire et souvent international des comités du Fonds, les mises en contexte sont nécessaires tant sur le plan scientifique que sur le plan pratique. Ne négligez pas de situer votre demande dans une problématique plus large que les seuls objectifs poursuivis. Cette mise en contexte générale, de même que la nature et l'originalité des travaux menés, devrait être comprise par un lecteur universitaire averti et pas seulement par des spécialistes du sujet traité. De même, il est important de bien définir les concepts utilisés, les mêmes termes référant parfois à des concepts tout à fait différents d'une discipline à l'autre. Pour les détails plus fins de votre demande (méthodologie, stratégie d'analyse, etc.), vous pouvez vous adresser à l'expert qui, si vous lui donnez les bons arguments, pourra bien défendre votre demande. Pour les aspects plus pratiques, ne présumez pas que les évaluateurs maîtrisent le contexte dans lequel vous réalisez vos recherches ou encadrez des étudiants : n'hésitez pas à présenter les aspects particuliers de l'univers dans vous œuvrez (ex. : Un département qui n'offre pas de formation de 3^e cycle; un contexte partenarial multipliant les opportunités de transfert des connaissances vers le milieu et qui explique un niveau de publication moins soutenu; un domaine de recherche émergent qui n'a pas d'équivalent hors-Québec,) pour mettre en évidence la qualité et la pertinence de vos réalisations ou de vos choix.
- **Portez attention à chaque critère et sous-critère d'évaluation.** L'évaluation de la demande et la rétroaction qui y est associée sont faites critère par critère. Prenez soin d'aborder dans la demande chaque critère et sous-critère. Les sous-critères permettent au demandeur d'apporter les précisions, par rapport au critère plus global, qui font toute la différence dans la clarté de la demande. Assurez-vous d'aborder tous les aspects évalués dans la demande et considérez le CV, le budget et les pièces associés à la demande comme étant à l'appui de votre dossier.
- **Portez un soin particulier au choix des experts suggérés dans la demande.** Ils servent dans un premier temps à guider le choix des évaluateurs qui siégeront sur le comité et le type de compétences requises pour évaluer correctement votre demande. Si elle requiert une expertise externe, ils constitueront nos premiers choix. Toutefois, l'expérience nous a montré que les experts suggérés se déclarent souvent en conflit d'intérêts avec le demandeur. Ils constituent néanmoins des références et nous dirigent vers d'autres chercheurs réputés dans le domaine ciblé. De plus, le Fonds intègre ces experts suggérés qui bénéficient de la confiance de chercheurs québécois dans la banque d'experts disponible pour l'évaluation de demandes de subvention déposées dans l'ensemble des programmes.

Vous vous adressez
à un comité
interdisciplinaire
qui évaluera la
demande critère
par critère

III. Spécificités par programme

Soutien aux équipes de recherche

Le programme *Soutien aux équipes de recherche* offre un financement d'infrastructure, essentiellement humaine, pour les besoins de coordination des chercheurs. L'équipe est appelée à déposer une programmation de recherche qui réfère à une thématique générale de recherche explorée à partir de projets regroupés sous des axes de recherche. La programmation de recherche est conçue de façon à permettre son évolution dans le temps, notamment par l'ajout de nouveaux projets et le retrait de projets complétés. Le financement accordé sert à la coordination des activités et des projets de recherche de l'équipe.

Modalités d'évaluation des demandes de subvention

- **Un comité « expert du partenariat ».** Un comité d'experts de la recherche en partenariat (chercheurs et représentants de partenaires du milieu) évaluera le critère "Qualité du partenariat" ou "Qualité du partenariat et intégration de l'équipe dans l'IU ou le CAU", selon la configuration de l'équipe, et attribuera une note finale pour ce critère. Cette note s'ajoutera à celle attribuée par le comité multidisciplinaire aux autres critères pour constituer la note globale des demandes évaluées sous ces deux configurations.
- **Les comités évaluent les équipes de toutes les configurations et stades de développement.** Les comités formés pour évaluer les demandes d'équipes regroupent toutes les demandes d'un même domaine ou de domaines apparentés, peu importe leurs stade et configuration. Il n'existe pas de quota de demandes financées par stade ou par configuration et les équipes sont classées selon une seule liste suivant leur ordre de mérite. Dans la mesure du possible, les comités évaluent successivement les équipes suivant leur stade de développement pour faciliter l'évaluation. Il est donc très important, pour le demandeur, de maîtriser les attentes différenciées d'un type d'équipe à l'autre.
- **Des critères communs pour toutes les équipes.** Les critères communs à toutes les équipes sont la qualité scientifique, la compétence des membres et la formation à la recherche. Ces critères sont cependant déclinés différemment selon le type d'équipe. Ces différents libellés renvoient aux attentes différenciées selon les stades et les configurations.
- **Des critères spécifiques par types d'équipes.** Tout comme les critères communs, les critères spécifiques sont déclinés de façon à refléter les attentes relatives aux différents types d'équipes. Certains de ces critères sont assortis d'un seuil de passage à 70% (cote B : bon avec faiblesses).

Qualité scientifique Pertinence et cohérence
Compétence des membres Expérience, productivité, complémentarité des expertises, collaboration
Formation Plus-value à la formation et à l'encadrement des étudiants stagiaires de recherche postdoctoraux

« En émergence » - qualité du plan de développement

Le financement pour une équipe en émergence, vise les chercheurs intéressés à se concerter pour former une équipe et pour définir une programmation de recherche. Ce financement d'élaboration de programmation de recherche donne aux chercheurs un moyen de s'organiser et de se mobiliser pour participer éventuellement à la compétition comme équipe en fonctionnement. La qualité du plan de développement de l'équipe en émergence s'apprécie à partir des trois sous-critères complémentaires suivants :

- L'efficacité des moyens envisagés et des activités de concertation projetées par les chercheurs pour construire une programmation de recherche;
- Le réalisme du plan de développement de l'équipe et des étapes projetées pour construire une programmation de recherche et consolider l'équipe;
- L'utilité de la subvention demandée pour accroître la mise en commun des expertises en vue du développement d'une programmation de recherche.

Conseils aux équipes en émergence

- *Montrez que des travaux sont déjà amorcés (publications et financements conjoints, codirections)*
- *Montrez que le plan de développement mènera l'équipe à une pleine fonctionnalité à l'issue de la subvention d'émergence.*

« En renouvellement » - bilan de la programmation précédente

Le bilan d'une équipe en renouvellement est évalué à partir des deux sous-critères suivants :

- Les réalisations de l'équipe en termes de productions scientifiques, de contribution à l'avancement des connaissances et d'activités de formation et de transfert, s'il y a lieu, depuis l'octroi de la subvention précédente, incluant la qualité de la collaboration entre les membres de l'équipe dans ces réalisations; (10 points)
- L'évolution de la programmation de recherche en fonction des retombées obtenues, de l'état actuel de la question, de la contribution à l'avancement des connaissances et de ce qui était prévu dans la demande de subvention précédente. (10 points)

L'équipe doit donc décrire les avancées scientifiques qu'elle a réalisées dans la dernière période de financement, présenter un bref état des connaissances dans le domaine et, au regard de la programmation précédente, justifier les grandes orientations de la nouvelle programmation soumise, les raisons de maintenir, modifier ou retirer les axes.

« En partenariat » - qualité du partenariat

La qualité du partenariat fait référence aux trois éléments suivants :

- L'adéquation de la programmation de recherche aux besoins et aux objectifs des partenaires;
- Les bénéfices mutuels attendus de la programmation de recherche en partenariat pour l'équipe et les partenaires sur les plans scientifique et pratique;
- La qualité du partenariat établi, le niveau d'engagement et les modalités de participation des partenaires.

« En IU-CAU » - Qualité du partenariat et intégration de l'équipe dans l'IU ou le CAU

L'équipe en IU ou CAU inscrit ses activités en lien non seulement avec la programmation d'un IU ou d'un CAU mais aussi avec les autres partenaires des milieux de pratiques propres à l'équipe ou commun à l'équipe et à l'IU ou au CAU. À l'image d'une équipe en partenariat, cette configuration favorise la participation de l'IU ou du CAU et de tout autre partenaire des milieux de pratique et met à contribution leurs expertises dans la production de connaissances et dans le développement d'innovations. Cette configuration permet à l'équipe de développer des problématiques qui recèlent à la fois des enjeux théoriques et des enjeux pratiques et leur permet de répondre aux besoins de recherche et de développement d'applications de l'IU, du CAU et des milieux de pratique en créant des alliances durables avec ceux-ci. Les sous-critères spécifiques selon lesquels la « qualité du partenariat et intégration de l'équipe dans l'IU ou le CAU » est évaluée sont les suivants :

- L'adéquation de la programmation de recherche aux besoins et aux objectifs de recherche de l'IU ou du CAU;
- Les bénéfices mutuels attendus de la programmation de recherche pour l'équipe, pour l'IU ou le CAU et pour les partenaires du milieu sur les plans scientifique et pratique;
- Le niveau d'engagement de l'IU ou du CAU à l'égard de l'équipe; la qualité du partenariat établi avec les partenaires du milieu (IU ou CAU et autres) et des modalités de participation de ces partenaires.

Dans l'état actuel du programme, il importe donc pour une équipe de cette configuration de bien faire état du niveau d'arrimage de sa programmation de recherche avec les objectifs et les besoins de l'IU ou du CAU afin de répondre précisément au premier sous-critère. De surcroît, afin de documenter les deux autres sous-critères, il est aussi attendu que non seulement les modalités et les bénéfices des partenariats entretenus avec l'IU ou le CAU soient identifiés, mais aussi les modalités et les bénéfices d'autres partenariats avec des milieux de pratique. Il s'agira, au final, de rendre suffisamment explicites la qualité et la diversité des formes de partenariats développés par l'équipe.

Actions concertées

Le programme **Actions concertées** vise à lier les besoins de connaissances de partenaires de différents milieux en lien avec les domaines du FRQSC (principalement des ministères) et l'expertise en recherche d'étudiants et de chercheurs universitaires, de collègues ou d'établissements. Ces besoins sont présentés dans un document soit l'« Appel de propositions » propre à chacune des actions concertées. Ce programme permet le financement de recherches « orientées » sur le plan des thématiques et des objets tout en maintenant entières la liberté académique et la propriété intellectuelle des chercheurs.

Processus d'évaluation en deux étapes quasi indépendantes

Dans un premier temps, à l'étape de la lettre d'intention, le demandeur s'adresse aux partenaires de l'Action concertée et aux collaborateurs choisis par ces derniers. Ces partenaires établiront le degré de pertinence entre la lettre d'intention soumise par le demandeur et les besoins qui sont exprimés dans l'appel de propositions. Seules les lettres d'intention ayant bien établi le lien avec les besoins exprimés dans l'appel de propositions sont retenues pour la seconde étape d'évaluation. À la deuxième étape, le demandeur s'adresse à des pairs du domaine, qui se penchent principalement sur la qualité scientifique de la demande complète. À cette étape, un faible pourcentage de l'évaluation est consenti à la réponse aux commentaires des membres du comité de pertinence (5%). À chacune des étapes du processus, une fiche de commentaires parviendra aux demandeurs, peu importe le résultat de l'évaluation.

Conseils

Soyez attentifs aux caractéristiques de chaque volet et aux critères spécifiques par volet.

Rappelez-vous que vous vous adressez à un comité spécialisé sur l'objet ou la thématique de l'appel de propositions.

Évaluation de pertinence

Pour réussir l'étape de l'évaluation de pertinence. Le demandeur doit s'approprier les besoins des partenaires et démontrer qu'il a une connaissance de la problématique générale dans laquelle se situe l'appel de propositions. Il est important de faire part des retombées potentielles du projet sur le plan des connaissances, des pratiques des intervenants potentiellement touchés par le projet, des impacts sur les programmes ou les politiques... Il faut également anticiper des stratégies de diffusion et de transfert les plus susceptibles d'atteindre les utilisateurs potentiels des résultats de la recherche et amorcer, dès cette étape autant que faire se peut, des liens avec des partenaires de recherche qui pourront participer à la recherche ou bénéficier de ses retombées.

Évaluation scientifique

Le type de comité scientifique auquel le demandeur s'adresse dépend du type d'action concertée. Il existe deux grands types d'Actions concertées : les **Programmes thématiques**, par exemple « Persévérance et réussite scolaires », « Jeux de hasard et d'argent », et les « **Projets ciblés** ». Dans le cas des programmes thématiques, les caractéristiques du processus et des évaluateurs invités ressemblent beaucoup aux processus usuels décrits plus hauts dans les programmes réguliers. En revanche, dans le cas des projets ciblés, vous aurez affaire à des experts très étroitement liés au sujet de recherche objet de l'action concertée.

Actions concertées – spécificités du processus d'évaluation

Dans tous les cas, un seul comité de pertinence évalue toutes les demandes (par volet)

Programmes thématiques

- ▶ Plusieurs volets offerts/thématiques plus larges
- ▶ Comités d'évaluation interdisciplinaires
- ▶ Comités d'évaluation à forte composante internationale
- ▶ Un seul comité scientifique évalue toutes les demandes (par volet)
- ▶ Scénario financier se décline par niveau d'excellence par volet de financement, ce dernier n'étant pas toujours connu au moment du lancement
- ▶ Enveloppe de financement est fermée.

Projets ciblés

- ▶ Un ou peu de volets offerts
- ▶ Comités d'évaluation interdisciplinaires très ciblés sur l'objet de l'action concertée
- ▶ Comités d'évaluation comprenant majoritairement des pairs du Québec et certains de l'international
- ▶ Nombre de projets financés connus au moment du lancement
- ▶ Enveloppe de financement fermée.

Appui aux projets novateurs

Pour des projets
audacieux et hors norme seulement

Le programme *Appui aux projets novateurs* vise à fournir aux chercheurs des conditions propices à l'émergence de projets porteurs de renouvellement des connaissances en les invitant à donner libre cours à leur imagination créatrice pour élaborer et soumettre des propositions de recherche qui se distinguent par leur originalité, sur le plan des thèmes abordés, des approches conceptuelles ou de l'architecture des devis construits.

Une évaluation en 2 étapes pour cibler des projets audacieux

Le processus d'évaluation retenu dans ce programme se démarque des cadres habituels d'évaluation de projets de recherche. Il se fait en deux étapes – a) l'évaluation du devis préliminaire b) l'entrevue – et porte exclusivement sur les caractéristiques intrinsèques du projet et de l'idée présentés sans égard à l'expérience du chercheur, à ses publications, etc.

Évaluation des devis préliminaires

Les courts devis préliminaires sont d'abord évalués par un comité formé de membres représentant tous les domaines de recherche du Fonds. Le demandeur ne s'adresse donc pas exclusivement à un expert de son domaine, et il doit arriver à démontrer à un lecteur universitaire averti comment et en quoi le projet proposé est audacieux.

Par exemple, le projet est-il en rupture avec les courants dominants dans son domaine et présente-t-il un potentiel de transformation important des idées ou des façons de faire? Tous les évaluateurs lisent l'ensemble des dossiers et ne retiennent, à l'unanimité, que les devis qui présentent un potentiel distinctif à l'égard des objectifs poursuivis dans ce programme.

Quelques conseils

Demandez-vous pourquoi cette proposition ne pourrait être accueillie dans les programmes classiques de subvention de projet. Vous avez probablement là un bon nombre d'angles de présentation intéressants qui se dégagent des réponses que vous apportez à cette question.

Retenez ces mots-clés

*originalité – intérêt – audace – risque
en rupture avec les courants dominants*

Évaluation du projet – par entrevue

Si vous êtes invité à l'entrevue, c'est que vous avez suffisamment intrigué le comité pour qu'il ait envie de vous rencontrer et d'entendre parler davantage de votre projet. Vous avez l'opportunité de décrire d'où vient votre idée, en quoi votre projet est « risqué », comment vous allez vous y prendre pour le réaliser ou « tester » votre idée. Que cherchez-vous à faire ou à démontrer? En quoi les réponses potentielles ou les nouvelles façons de faire apportées par le projet sont-elles importantes? Pour vous? Pour votre domaine de recherche concerné? Pour les autres chercheurs? Pour la société éventuellement?

Quelques conseils

Attention ! Tout n'est pas joué parce ce que vous êtes invité à l'entrevue.

- *Démontrez en quoi et pourquoi le projet est unique, risqué et en rupture avec les courants dominants.*
- *Présentez d'où vient l'idée du projet ; les résultats possibles et retombées probables.*
- *Soyez enthousiaste et passionné : intriguez les évaluateurs.*

les annexes

tableau de saisie des cotes en comité

Fonds de recherche sur la société et la culture Québec

Courrier Portail Québec

Saisie des cotes en comité

Programmes - Comités - Demandes - Notes finales

Demande : CHAREST

Soutien aux équipes de recherche / Volet universitaire - équipe en fonctionnement

Sauvegarder

ÉVALUATEURS				Qualité scientifique	Compétence des membres	Formation	Total	Cote	
Rang	Moy.	Écart Type	Nom	(40 pts)	(40 pts)	(20 pts)	(100 pts)		
1/8	85.3	6.8	Évaluateur 1	<input type="text" value="38"/>	<input type="text" value="38"/>	<input type="text" value="18"/>	94		
1/8	81	7	Évaluateur 2	<input type="text" value="35"/>	<input type="text" value="35"/>	<input type="text" value="17"/>	87		
1/8	78.9	7.7	Évaluateur 3	<input type="text" value="37"/>	<input type="text" value="35.5"/>	<input type="text" value="18"/>	90.5		
COMITÉ				Moyenne:	36.7	36.2	17.7	90.5	
					91.7%	90.4%	88.3%		
Moyenne:				79.9	1.5	1.6	.6	3.5	
Écart Type:				7.1	<input type="text" value="36.7"/>	<input type="text" value="36.2"/>	<input type="text" value="17.6"/>	90.5	A+
					91.8%	90.5%	88%		

Québec

© Gouvernement du Québec, 2004

Comité – notes finales




Saisie des cotes en comité

 
Agrandir Quitter

[Programmes](#) - [Comités](#) - [Demandes](#)

Notes finales

Soutien aux équipes de recherche

Ordre	No.	Responsable	Effet structurant (100 pts)	Bilan (100 pts)	Valeur ajoutée (100 pts)	Qualité scientifique (100 pts)	Compétence des membres (100 pts)	Partenariat (100 pts)	Formation (100 pts)	Total (100 pts)	Cote
1		Dossier Charest				91.8	90.5		88	90.5	A+
2		Dossier Thivierge		85		88.3	88		81.5	86.2	A
3		Dossier Ouellet	86.7			85.7	85		83	85.5	A
4		Dossier Renaud		90		83.3	85.3		84	85.4	A
5		Dossier Tremblay		78.5		85	87		88	84.9	A-
6		Dossier Devault		83.3		83.2	86	84.8	85	84.5	A-
7		Dossier Gagnon				85	83.8		84	84.3	A-
8		Dossier Asselin		85		80	86		85	83.8	A-
9		Dossier Denault		78.5		83	85.3		79	82	A-

fiche de rétroaction

exemple

FICHE D'ÉVALUATION Programme *Soutien aux équipes de recherche* CONCOURS DE L'AUTOMNE 2011

No de la demande : 123456
Nom du chercheur : Hugo, Victor
Configuration : Équipe
Stade de développement : Émergence
Titre de la proposition : Recherches sur ...

Les membres du comité multidisciplinaire chargés d'évaluer votre dossier ont examiné 15 candidatures et classé votre demande au 11^e rang. Les membres du comité ont attribué la cote «B +» à celle-ci, la classant parmi les demandes de bonne qualité scientifique présentant des faiblesses. Par conséquent, elle a fait l'objet d'une recommandation favorable du comité d'évaluation.

Le résultat de l'évaluation est le fruit d'un consensus de la part des membres du comité qui ont été amenés à se prononcer sur la valeur de votre demande en fonction des critères d'évaluation correspondant au programme. Les cotes obtenues pour chaque critère sont les suivantes :

- **L'effet structurant – Bon**
- **La qualité scientifique – Très bonne**
- **La compétence des membres – Excellente**
- **La formation à la recherche – Bon**

Dans le but d'améliorer une éventuelle demande, les membres du comité d'évaluation transmettent les commentaires suivants :

Sur le plan de l'**effet structurant** de la programmation, le comité estime que la démonstration des avantages de la mise en commun des expertises des chercheurs pour le développement d'une programmation est limitée, etc.

Sur le plan de la **qualité scientifique** de la programmation, le comité estime que la pertinence scientifique du thème choisi pour l'avancement des connaissances est quelque peu limitée par une description sommaire de la programmation scientifique, etc.

En ce qui a trait à la **formation à la recherche**, le comité apprécie positivement que certains étudiants intégrés à l'équipe travaillent sur des thèmes en étroite liaison, etc. (...) Par ailleurs, le comité souligne que l'équipe présente de manière diffuse, notamment dans le budget, les informations permettant d'évaluer ses stratégies de formation à la recherche, d'encadrement et d'intégration des étudiants.(...) Le comité aurait souhaité que soient explicitées les moyens concrets (...), de quelle manière les étudiants seront encouragés à participer aux activités liées aux projets, etc.

Identification du chercheur et titre du projet de recherche.

Mise en contexte du concours. Nombre de candidatures examinées. Classement de la demande concernée : rang, cote et sa signification.

Aucun commentaire n'est fourni lorsque le critère reçoit une cote «excellent» ou «remarquable».

Les commentaires consensuels du comité d'évaluation sont transmis aux chercheurs afin d'expliquer les cotes, et en vue possiblement d'améliorer une demande subséquente.